



PASS 2024

Janvier 2024

LE PLAFOND ANNUEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PASS) 2024 EST DE **46 368 €**

L'abondement et l'intéressement : deux pépites du partage de la valeur

11 128,32 € d'abondement maximum annuel cumulé PEE(I) + PERCOL(I)

34 776 € d'intéressement maximum placé sur un plan d'épargne salariale et retraite

+ de 45 904 €

Par an et par bénéficiaire
pour 2024, exonérés de
charges fiscales et sociales



Exemple avec
un taux à 200%

L'abondement, certifié pépite d'or !

Le dirigeant verse

1 000 €

+

L'entreprise complète d'un
abondement brut de

2 000 €

=

L'épargne brute
constituée est de

3 000 €

Développer une épargne salariale et retraite toujours plus performante et responsable.
C'est ça, être investi dans votre avenir.